



A Brousses et Villaret, le 22 février 2020

Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer
CS 2001
11836 CARCASSONNE Cedex 09

A l'attention de Madame Sophie ELIZEON, préfète de l'Aude,

Madame,

L'association ETP (Environnement, Territoires et Paysages) est née en 2014, lors de l'émergence d'un projet éolien porté par la société « Soleil du Midi » sur les communes de Brousses et Villaret et Fraisse-Cabardès et aujourd'hui abandonné. Elle a pour objet la protection et la préservation des espaces naturels, du patrimoine bâti, des sites et de leurs équilibres éco-biologiques de nos deux communes ainsi que celles à proximité, sur le versant sud de la montagne noire.

Depuis sa création, l'action de notre association a porté sur 2 axes principaux : la lutte contre ce projet éolien ; la réhabilitation de chemins ruraux en sentiers de randonnées balisés afin de valoriser le patrimoine environnemental et ses paysages.

Notre avons présenté, par plusieurs courriers adressés à vos prédécesseurs, notre démarche qui est d'encourager, lors de l'émergence des projets éoliens, le débat avec tous les interlocuteurs afin d'intégrer tous les paramètres qu'ils soient culturels, économiques, touristiques, sociaux, écologiques ou paysagers, et d'adopter une ligne de conduite raisonnée.

La préfecture et la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude ont confié à un bureau d'études l'actualisation du plan de gestion des paysages audois vis-à-vis des projets éoliens terrestres, daté de 2005. Le nouveau plan est attendu pour ce printemps, son ambition est de constituer un cahier de recommandations avec, à l'appui, une carte de sensibilité paysagère pour faire un nouveau point sur les possibilités de développement de l'éolien terrestre dans le département. Avec cette actualisation, l'Etat entend faire le bilan des recommandations émises en 2005, mais aussi poser les principes de l'évolution de la filière, sur un territoire où l'éolien a largement pris ses aises depuis, et où le nombre de sites classés ou inscrits n'a cessé de croître. Avec pour objectif de parvenir à un délicat équilibre : celui de la préservation des paysages et de la prise en compte des ambitions de développement des énergies renouvelables.

Nous nous réjouissons de la mise en chantier de cette actualisation et nous nous permettons aujourd'hui de vous adresser ce courrier pour vous alerter et vous interpeller au nom de notre association, sur les risques que représente le développement effréné de l'éolien industriel dans l'Aude, notamment en Montagne Noire.



S'agissant du paysage, l'impact des champs d'éoliennes industrielles est en effet conséquent sur l'environnement de la Cité de Carcassonne, élément majeur du Patrimoine mondial et à ce titre classé depuis 1997 dans la « liste » des sites protégés, comme sur celui des « citadelles du vertige » en voie de classement. Sur bon nombre de projets, les règles de distance édictées par l'UNESCO ne sont pas respectées. Nous nous interrogeons, ainsi que de très nombreux habitants de la région, sur la faible prise en compte de la nuisance visuelle des champs d'éoliennes industrielles installés sur l'horizon nord de la Cité.

Ces champs occupent la crête de la Montagne noire, entre 700 et 1000 mètres d'altitude, avec des mâts entre 100 et 150 mètres de haut (la prochaine génération devrait les porter à 200 mètres de haut) qui les rendent visibles de toute la région et en particulier depuis la Cité et ses remparts. Ces mâts sont équipés d'éclairages clignotant nuit et jour, source de pollution visuelle indéniable. Le massif naturel de la Montagne Noire a été fortement dégradé en dix ans, et les multiples projets à l'étude présagent un mitage intégral du panorama, un saccage irrémédiable de l'environnement qui entraineraient à coup sûr des nuisances économiques, touristiques et paysagères. Ainsi, par exemple comme mentionné par l'avis de l'autorité environnementale à propos du projet du bois de l'Aiguille à Cuxac-Cabardès, il existe déjà sur ce secteur 92 éoliennes dans un rayon de 13 km (soit une éolienne pour 140 ha) et 36 dans un rayon de 5 km (soit une pour 50 ha).

Au-delà du paysage, dans tous ces projets, la question de la préservation des zones humides n'est pas traitée à la hauteur des enjeux du territoire, notamment dans la situation avérée de changement climatique. Leur préservation est importante, compte tenu de leur rôle d'éponge, tant dans la prévention des sécheresses (restitution lente dans les cours d'eau) que de la prévention des inondations (rétention de l'eau et réduction des pics de crue à l'aval des cours d'eau). Les sécheresses et crues à répétition de ces dernières années doivent inciter à la prudence. C'est la protection des populations qui est en jeu.

Or, en Montagne Noire, les zones humides sont très nombreuses et tous les projets éoliens les affectent par l'importance des zones d'implantation des éoliennes et surtout par les équipements connexes en réseaux électriques et pistes d'accès, forcément énormes, qui les cloisonnent.

Ces nuisances seront encore aggravées par le fait que les éoliennes, arrivées en fin de vie ou obsolètes, entraînent des projets de « repowering » c'est-à-dire des remplacements par des aérogénérateurs géants pouvant atteindre 240 mètres de hauteur. Ce qui entraîne la construction de nouveaux socles (les anciens n'étant pas réutilisables) avec l'utilisation à outrance de volumes de béton et ferrailles encore plus importants et qui resteront à jamais dans les sols, comme traces d'une nouvelle pollution industrielle désastreuse pour l'environnement.

Plus largement, le département de l'Aude, certes venté, représente le tiers de la puissance installée dans la région Occitanie, ce qui est considérable. Aller au-delà mettrait en danger ses richesses naturelles qui sont ses derniers atouts. En effet, nos territoires constituent des réserves de ressourcement et d'aménités pour les habitants des villes, de plus en plus nécessaires au regard d'une métropolisation sans cesse croissante. Le patrimoine naturel, paysager, historique, culturel doit être préservé et mis en valeur. Il contribue à leur attractivité, condition d'une économie résidentielle et touristique, indispensable au maintien des services nécessaires à la population permanente.



Nos préoccupations rejoignent celles exprimées par désormais plus de la moitié des régions et départements français qui ont signifié officiellement au gouvernement que la coupe des éoliennes était pleine : régions Hauts de France, Rhône Alpes, Grand Est ; départements Allier, Charente maritime, Cantal, Charente, Poitou, ... Avec de gros doutes sur la rentabilité d'un tel programme et son aptitude à répondre aux engagements de la France en la matière.

Nous espérons que vous pourrez prendre en compte nos observations dans le cadre de l'instruction des dossiers de champs éoliens industriels et en particulier lors des travaux de révision du plan de gestion des paysages audois.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Gérard SOLIER,

Le Vice-président,

Michel DEBLAIZE,

Le Vice-président,

Bernard VESSIERE,

Copies à l'attention de Mmes les députées Mireille Robert et Danielle Hérin, Mr le président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, Mr le président de Carcassonne Agglo, Mr le président de l'AMF11 et Mme la présidente de la région Occitanie.